



Association Française du Poney Shetland

PROGRAMME DE SÉLECTION DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND :

ÉVOLUTIONS EN PERSPECTIVE POUR 2026



**Réunion en visioconférence
jeudi 19 juin 2025
19h - 20h30**

compte-rendu



Objectifs du nouveau programme de sélection

Objectifs d'un retour à l'approbation

- Améliorer la qualité du cheptel
- Sélectionner les reproducteurs
- Recentrer la sélection vers les caractéristiques fondamentales du poney Shetland
- Limiter le développement de tares héréditaires et maladies génétiques
- Apporter plus de compréhension et de pédagogie dans les jugements

Objectifs de création d'un livre B au sein du livre généalogique français du poney Shetland

- Considérer les poneys "irréguliers" au sein du livre généalogique
- Maintenir les poneys avec des qualités intéressantes dans le LG comme reproducteurs
- Contrôler la présence des caractéristiques fondamentales du Shetland et limiter leur perte
- Sélectionner les poneys vers la reproduction ou non dans la race
- Soutenir et accompagner les éleveurs détenteurs de ces poneys

Objectifs d'une répartition verticale du LG par niveaux

- Identifier les droits et avantages d'un poney au sein du LG
- Inciter les éleveurs à prendre part aux circuits de valorisation proposés

En quoi consiste une approbation ?

La réglementation précise de l'approbation reste encore à définir. C'est un examen individuel, obligatoire pour les mâles afin de pouvoir reproduire dans la race et facultatif pour les femelles. Elle s'inspirera des règlements appliqués lors des approbations organisées avant 2006.

Plusieurs modes de déroulement sont à l'étude : journée spéciale de regroupement de candidats étalons, déplacement de juges directement dans les élevages. Le coût et la disponibilité des juges et des éleveurs sont les principaux aspects à prendre en compte pour le bon déroulement de ces approbations.

Pour être approuver, un poney devra obtenir une note minimale lors d'une évaluation M&A, un examen vétérinaire et un contrôle de filiation favorables.

Cet examen sera payant.



Organisation du Livre A

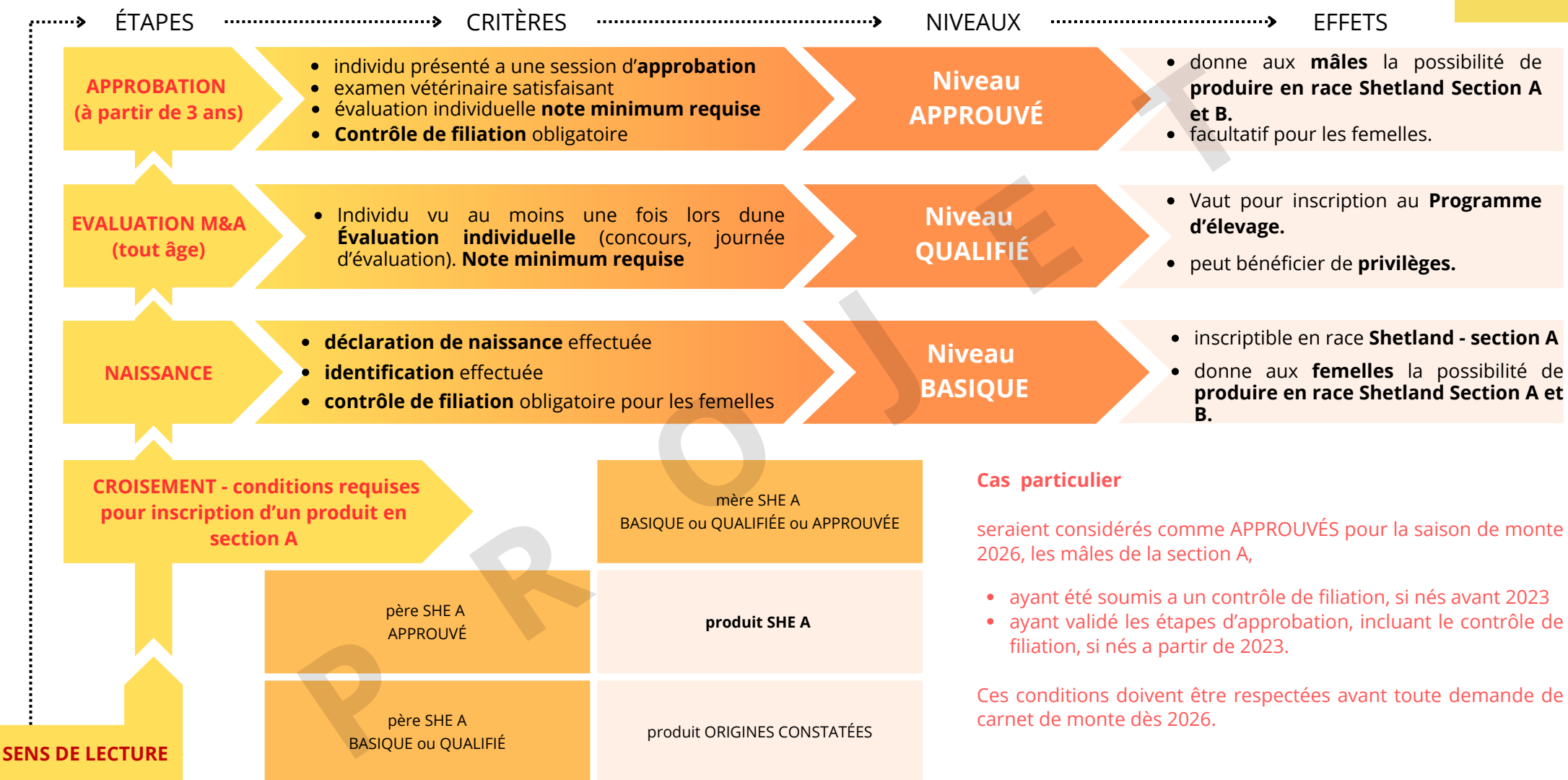
Seraient automatiquement inscrits au Livre A en 2026, les poneys non-concernés par un pédigrée “irrégulier” au vu de leur origines et figurant dans la liste officielle éditée par l’AFPS.

PROGRAMME DE SÉLECTION DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND : ÉVOLUTIONS 2026



Comment produire et valoriser un poney Shetland de la section A conformément aux recommandations de l'organisme de sélection dès 2026

SHE A



Définitions :

- les **étapes** correspondent aux phases qu'un poney peut rencontrer au cours de sa vie lui permettant d'évoluer dans les 3 niveaux du livre généalogique.
- les **critères** sont les différentes conditions à respecter pour prétendre à un nouveau niveau.
- les **niveaux** correspondent aux 3 catégories composant les sections A et B du livre généalogique français du poney Shetland. Les poneys peuvent évoluer tout au long de leur vie dans ces niveaux.
- les **effets** correspondent aux avantages dont peut bénéficier un poney évoluant à travers les différents niveaux.
- les **privilèges** peuvent être des primes d'élevage, des encouragements, des titres spécifiques de valorisation.



Comment produire et valoriser un poney Shetland de la section A conformément aux recommandations de l'organisme de sélection dès 2026

**SHE
A**

Ce Schéma illustre l'organisation du livre A du Livre généalogique français du poney Shetland dont l'application pourrait se faire dès 2026.

Pour les poneys du Livre A, les principaux changements sont les suivants :

Mise en place de trois niveaux BASIQUE, QUALIFIÉ et APPROUVÉ. L'évolution dans ces niveaux apporte au poney des avantages spécifiques à chaque niveau. Un poney peut évoluer tout au long de sa vie dans ces niveaux, selon le choix de l'éleveur.

Que faut-il retenir ?

Les produits issus de deux parents admis à produire au livre A sont inscrits automatiquement au niveau BASIQUE.

Les femelles A peuvent reproduire aux livres A et B dès le niveau BASIQUE.

Les mâles A peuvent reproduire aux livres A et B seulement avec le niveau APPROUVÉ, c'est à dire en ayant validé les critères requis lors d'une approbation. En cas de refus, le même poney pourra être représenté ultérieurement.

Cas particulier pour l'obtention d'un carnet de monte :

Pour les mâles nés avant 2023, le contrôle de filiation sera obligatoire, à condition qu'il soit réalisable. Si tous les pères ont leur génotypage effectué, il n'est pas nécessairement réalisé sur les mères. Chaque cas de figure sera étudié pour ne pénaliser aucun poney.



Organisation du Livre B

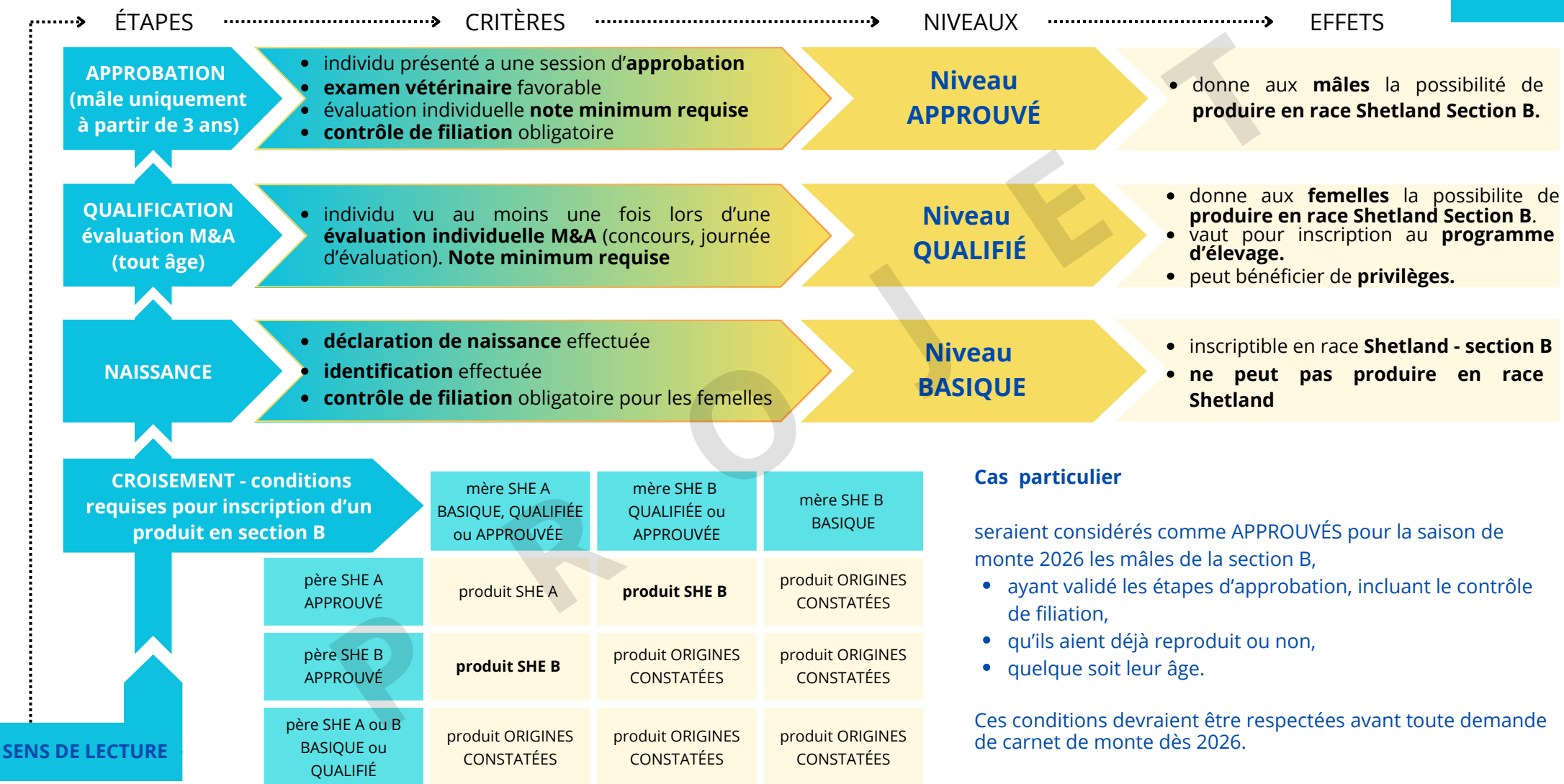
Seraient automatiquement inscrits au Livre B en 2026, les poneys identifiés comme “irréguliers” au vu de leur pédigrée et figurant dans la liste officielle éditée par l’AFPS.

PROGRAMME DE SÉLECTION DU LIVRE GÉNÉALOGIQUE FRANÇAIS DU PONEY SHETLAND : ÉVOLUTIONS 2026



Comment produire et valoriser un poney Shetland de la section B conformément aux recommandations de l'organisme de sélection :

**SHE
B**



SENS DE LECTURE

Définitions :

- les **étapes** correspondent aux phases qu'un poney peut rencontrer au cours de sa vie lui permettant d'évoluer dans les 3 niveaux du livre généalogique.
- les **critères** sont les différentes conditions à respecter pour prétendre à un nouveau niveau.
- les **niveaux** correspondent aux 3 catégories composant les sections A et B du livre généalogique français du poney Shetland. Les poneys peuvent évoluer tout au long de leur vie dans ces niveaux.
- les **effets** correspondent aux avantages dont peut bénéficier un poney évoluant à travers les différents niveaux.
- les **privilèges** peuvent être des primes d'élevage, des encouragements, des titres spécifiques de valorisation.



Comment produire et valoriser un poney Shetland de la section B conformément aux recommandations de l'organisme de sélection :

**SHE
B**

Ce Schéma illustre l'organisation du livre B du Livre généalogique français du poney Shetland dont l'application pourrait se faire dès 2026

Les poneys dits "irréguliers" au vu de leur pédigrée constituent le livre B, nouvellement créé.

Ce livre inclut la mise en place de trois niveaux BASIQUE, QUALIFIÉ et APPROUVÉ. L'évolution dans ces niveaux apporte au poney des avantages spécifiques à chaque niveau. Un poney peut évoluer tout au long de sa vie dans ces niveaux, selon le choix de l'éleveur.

Que faut-il retenir ?

Les produits issus de deux parents admis à produire au livre B sont inscrits automatiquement au niveau BASIQUE.

Les femelles B peuvent reproduire uniquement au livre B dès lors qu'elles atteignent le niveau QUALIFIÉ, conditionné par l'obtention d'un note requise lors d'une évaluation M&A.

Les mâles B peuvent reproduire uniquement au livre B dès lors qu'ils atteignent le niveau APPROUVÉ, c'est à dire en ayant validé les critères requis lors d'une approbation. En cas de refus, le même poney pourra être représenté ultérieurement.

Conditions de croisement

Pour produire au Livre B, un reproducteur B ne pourra être croisé qu'avec un reproducteur A, afin de limiter le renforcement des irrégularités dans le pédigrée dans d'un nouveau produit.



En résumé : comparaison des effets par niveau et par section

SHE A

- donne aux **mâles** la possibilité de **produire en race Shetland Section A et B.**
- facultatif pour les femelles.
- Vaut pour inscription au **Programme d'élevage.**
- peut bénéficier de **privilèges.**
- inscriptible en race **Shetland - section A**
- donne aux **femelles** la possibilité de **produire en race Shetland Section A et B.**

Niveau APPROUVÉ

Niveau QUALIFIÉ

Niveau BASIQUE

SHE B

- donne aux **mâles** la possibilité de **produire en race Shetland Section B.**
- facultatif pour les femelles.
- vaut pour inscription au **programme d'élevage.**
- peut bénéficier de **privilèges.**
- donne aux **femelles** la possibilité de **produire en race Shetland Section B.**
- inscriptible en race **Shetland - section B**
- **ne peut pas produire en race Shetland**